

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2024/02/14

Date de convocation  
20 février 2024

L'an deux mil vingt quatre  
le **LUNDI 26 FEVRIER 2024** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
20 février 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 20

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ – Madame Anne-Caroline RATAJCZAK –  
Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA –  
Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL –  
Monsieur Yves RAOULT – Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY –  
Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Stéphane FOURNIER

Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur Hubert CHIVET  
Madame Sandrine SERGEANT

CB/LE

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

**Objet : Vacances familles été 2024**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, la ville propose, par l'intermédiaire du centre social Chanteclair, l'organisation de vacances familiales lors des prochaines vacances scolaires d'été. Les principes sont les suivants :

Quatre à huit familles médiolanaïses soit entre vingt et trente adultes et enfants seront concernées par le séjour qui sera programmé cet été dans un village vacances, établissement bénéficiant du label « Vacaf ».

Ces familles font préalablement l'objet d'un repérage par les techniciens du Centre Social et Culturel Chanteclair et du CCAS, avec le concours des techniciens de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais – CAF- et de ceux de la Maison Solidarité du Département - MDS- du Pas de Calais et du Projet de Réussite Educative – PRE. Différents partenaires, sont sollicités comme le dispositif « Vacances ouvertes » et tous autres partenaires institutionnels, partageant le même souci d'ouvrir l'accès aux vacances à des familles en difficultés sociales.

La démarche partagée vise à revaloriser la place, le rôle et la compétence des parents en recouvrant la confiance en soi, actualiser et renforcer les liens familiaux, créer des liens entre les habitants de la ville et construire avec eux le projet.

Il convient de déterminer la participation des familles, il est proposé :

- pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 617 : 70 € par semaine et par personne pour les plus de 10 ans, 42 € par semaine pour les enfants de moins de 10 ans, et la gratuité pour les enfants de moins de 2 ans.
- pour les familles avec un quotient familial compris entre 618 et 900 : 90 € par semaine et par personne pour les plus de 10 ans, 50 € par semaine pour les enfants de moins de 10 ans, et la gratuité pour les enfants de moins de 2 ans.

Cette participation correspond pour moitié à une épargne qui permettra les achats alimentaires avant le départ.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le principe de ce projet de vacances familles pour l'année 2024
- D'approuver la recherche de différents financements comme auprès du dispositif « Vacances Ouvertes » soutenu par l'ANCV.
- De solliciter les différents partenaires susceptibles de concourir au financement ou d'apporter une aide matérielle au succès du projet.
- De fixer la participation des familles comme indiquée ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à :
  - \*Encaisser la participation des familles sur la régie du Centre Social et Culturel Chanteclair.
  - \*Signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la bonne organisation et à l'exécution de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 27 février 2024  
Le Maire,  
Alain CAYET.

